

DELIBERATION CFVU-057-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2024 ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 02 juillet 2024

Objet de la délibération : Modification des MCC – Faculté de Santé, Pluripass et LAS

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 08 juillet 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des formations suivantes :

- Licences Accès Santé
- PluriPASS

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université d'Angers
Signé le 15 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 18 juillet 2024

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :Facult  de sant 
- § Avis favorable du Conseil de Facult  du : 19/06/2024
- § Passage   la CFVU du : 08 juillet 2024
- § Rentr e universitaire : 2024-2025

Formation concern e : LAS (Licence ACCES SANTE)

Cr ation
Modification

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
Changement d'ECTS
Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation
Modification de coefficient(s)
Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire
Mutualisation
D mutualisation

Incidence financi re (joindre un argumentaire) :

+ ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP

- ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP

Avis et remarques  ventuelles du SMAF :

D tail de la modification au verso :

Penser   joindre les maquettes 23-24 et 24-25

Intitulé des éléments	2023-2024	2024-2025
<p>PROJET SANTE</p>	<p>Un cours en ligne de 16H sur Moodle est proposé aux étudiants afin de les accompagner dans l'élaboration de leur fiche-métier qui est à fournir dans le cadre du premier groupe d'épreuves. Il donne lieu à une note attribuée selon des critères prédéterminés.</p> <p>La présentation de leur projet professionnel sera également évaluée à l'oral lors des mini-entrevues multiples, le cas échéant.</p> <p>Un CV anonyme identifié par le numéro étudiant est également à joindre au projet santé, sans donner lieu à une note. Les étudiants sont suivis par un référent du SUIO-IP (Service Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle) par le biais d'un forum en ligne...</p> <p>Une commission composée de référents UA-PASS, de membres du SUIOP et d'enseignants représentant les filières de santé étudie les fiche-métiers en double lecture</p>	<p>Le Projet Santé est à destination des étudiants inscrits en licence accès santé à l'université d'Angers. Il a pour objectif d'aider les étudiants à développer ou enrichir leur projet personnel et professionnel dans le domaine de la santé. Plus précisément, le Projet Santé permet d'une part d'explorer les cinq filières de santé contingentées - <i>médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie</i> - et d'autre part d'opérer un choix d'orientation par rapport à ces filières.</p> <p>Unité d'enseignement à distance qui est suivie en ligne, en autonomie, sur l'espace Moodle « LAS Projet Santé ».</p> <p>Les étudiants s'informent sur les cinq filières de santé : déroulement des études, choix de spécialités et métiers. Différents types de supports pédagogiques sont utilisés</p> <p>Les ressources pédagogiques du Projet Santé sont disponibles en janvier de chaque année.</p> <p>L'évaluation du Projet Santé est réalisée par questionnaire à choix multiples et/ou questions à réponses ouvertes courtes, sur l'espace Moodle, après consultation des ressources pédagogiques. Les étudiants doivent terminer leur évaluation en temps limité avant fin avril de chaque année.</p> <p>Le coefficient reste inchangé (coef 1) – Le projet santé est obligatoire pour tous, sera pris en compte dans l'évaluation du groupe 1 (Avec Dossier Académique et Modules Accès Santé, le cas échéant).</p> <p>La non réalisation du projet santé est éliminatoire.</p>

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :Facult  de sant 
- § Avis favorable du Conseil de Facult  du : 19/06/2024
- § Passage   la CFVU du : 08 juillet 2024
- § Rentr e universitaire : 2024-2025

Formation concern e : PluriPASS

Cr ation
Modification

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
Changement d'ECTS
Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation
Modification de coefficient(s)
Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire
Mutualisation
D mutualisation

Incidence financi re (*joindre un argumentaire*) :

+ ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP

- ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP

Avis et remarques  ventuelles du SMAF :

D tail de la modification au verso :

Intitulé des éléments	2023-2024	2024-2025
UEO Botanimal		Changement de nom : Biodiversanté (sous-titre : initiation à la connaissance de la diversité du monde vivant en santé)
UEO Prévention des violences sexuelles	Proposée au 2 nd semestre	Proposée au 1er semestre pour 24/25
UE 5 SOCIOLOGIE ET HISTOIRE	<p>UE évaluée lors des 3 examens du premier semestre avec la répartition suivante :</p> <p>Examen 1 : 10 QCM Durée : 20 Min Points :10</p> <p>Examen 2 : 40 QCM max Durée : 60 min Points : 40 pts</p> <p>Examen 3 : 1 QROC 10 QCM</p> <p>Durée : 90 min</p> <p>40 pts pour QROC 10 pts pour QCM</p>	<p>UE évaluée lors des 3 examens du premier semestre avec la répartition suivante :</p> <p>Examen 1 et 2 : inchangés</p> <p>Examen 3 : Suppression QROC 40 QCM max</p> <p>Durée : 60 min</p> <p>50 pts pour QCM</p>
Règle de calcul de départage des ex-aequo pour les admis directs	<p>Pour l'admission directe, règle de départage de calcul en cas d'ex-aequo :</p> <p>En cas d'ex aequo de la note obtenue par filière, les étudiants sont départagés par rapport à la note « Moyenne tronc commun ».</p> <p>En cas d'ex aequo à nouveau, la moyenne des notes des QROC des UE5 et UE6 permet de déterminer le classement final.</p>	<p>Pour l'admission directe, règle de départage de calcul en cas d'ex-aequo :</p> <p>En cas d'ex aequo de la note obtenue par filière, les étudiants sont départagés par rapport à la note « Moyenne tronc commun ».</p> <p>En cas d'ex aequo à nouveau, la note de QROC de l'UE6 permet de déterminer le classement final.</p> <p>Si un nouveau départage est nécessaire, le nombre d'UE transversales validées sera pris en compte.</p>

UE Optionnelle 2	2	UEL				3								Selon les modalités de chaque UEO
UE Optionnelle 3	2	UEL				3								Selon les modalités de chaque UEO
Activités sportives			16			16h								
Alimentation et santé			16			16h								
Anatomie dentaire			16			16h								
Anglais perfectionnement			16			16h								
Biomatériaux dentaires			16			16h								
Botanical Biodiversanté			16			16h								
Chimie : histoire, origines de la vie et application à la santé			16			16h								
Droit et éthique en santé			16			16h								
Droit Public			16			16h								
Handicap et santé			16			16h								
Imagerie médicale numérique			16			16h								
Institutions juridictionnelles			16			16h								
Introduction à l'économie de la santé			16			16h								
Macroéconomie			16			16h								
Maïeutique			16			16h								
Maladies infectieuses : Homme/Animal/Environnement			16			16h								
Méthodologie juridique			16			16h								
Microéconomie			16			16h								
Migrations et santé			16			16h								
Modélisation mathématiques des épidémies			16			16h								
Nanosciences et santé			16			16h								
Neurosciences appliquées à la santé			16			16h								
Prévention des violences sexuelles			16			16h								
Principes de management			16			16h								
Réadaptation inclusion et santé			16			16h								
Sport et santé			16			16h								
Vulnérabilités psychologiques de l'enfant			16			16h								

Validation de la L1 PluriPass : obtenir 600/1320